

**L'ENGAGEMENT EST TRIMESTREL AVEC TACITE RECONDUCTION,
TOUT TRIMESTRE ENTAMÉ EST DU ET DOIT ÊTRE RÉGLÉ
INTÉGRALEMENT DÈS LES PREMIERS JOURS**

TOUT CHANGEMENT doit être signalé au service INTENDANCE ET AU SECRÉTARIAT DE L'ÉLÈVE dans les premiers jours du trimestre concerné. Toute modification NON SIGNALÉE OU SIGNALÉE EN RETARD ne pourra pas être prise en considération et aucun remboursement ne pourra être réclamé.

LES TARIFS SONT FIXÉS PAR LA RÉGION ÎLE DE FRANCE. ILS SONT SUSCEPTIBLES DE CHANGER AU 1^{ER} JANVIER

LE RÈGLEMENT DOIT SE FAIRE DANS LES 5 PREMIERS JOURS DU TRIMESTRE CONCERNÉ

TARIFS TRIMESTRIELS

TRANSMIS POUR INFORMATION

1 ^{er} trimestre	2eme trimestre	3 ^{ème} trimestre
Forfaits demi pension :		
4 jours par semaine : 218.40€	202.80€	140.40€
5 jours par semaine : 266€	247€	171€
Interne Externé : 672€	624€	432€
Internat : 1050 €	975€	675€

MODES DE PAIEMENT

PAIEMENT EN ESPÈCES OU PAR CHÈQUE:

Les règlements par espèces sont limités à 300€ par opération et par jour, Le paiement peut être fait en plusieurs fois. Vous recevrez une quittance à conserver, prouvant le paiement.

Le chèque sont à établir à l'ordre de : LYCEE JANSON DE SAILLY

PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENTS SEPA:

Fournir 1 RIB, compléter et signer l'autorisation de prélèvement, les dossiers incomplets seront refusés.

Pour la mise en place des prélèvements vous devrez nous retourner au plus vite le MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA (que nous vous enverrons début septembre) **daté et signé.**

Sans ce document, nous ne pourrions pas les appliquer. Le prélèvement est déclenché le 5 de chaque mois. Le premier prélèvement qui a lieu le 5 octobre regroupe les mois de septembre et octobre.

MONTANT DES PRÉLÈVEMENTS MENSUELS (échancier):

Forfait 4 jours :	109.20 € au 5 octobre	puis 54.60 € le 5 du mois.
Forfait 5 jours :	133 € le 5 octobre	puis 66.50 € le 5 du mois.
Forfait Internat Externé :	336 € le 5 octobre	puis 168€ le 5 du mois
Forfait Internat :	504 € le 5 octobre	puis 252 € le 5 du mois

En cas d'impayé, le prélèvement est immédiatement suspendu jusqu'à régularisation par espèces ou carte bancaire.

PAIEMENT SECURISE PAR INTERNET

Un identifiant et un mot de passe vous seront communiqués au mois de septembre. L'accès au service se fait par le site internet du lycée.

PARTICIPATIONS

Participation aux frais accessoires

Au vu de l'absence de manuels scolaires en classe préparatoire, le lycée fournit un grand nombre de copies aux élèves. Dans le cadre du TIPE du matériel spécifique peut être fourni. Afin pouvoir assurer un enseignement de qualité le lycée sollicite **une participation des familles à hauteur de 60€ par chèque à l'ordre LYCÉE JANSON DE SAILLY.**

Caisse de solidarité:

Les versements permettent de renforcer l'action sociale auprès de ceux qui en ont besoin. En effet le montant obtenu permet d'aider des élèves en difficulté financière afin de pouvoir faire face aux différentes charges de la scolarité (demi-pension, internat, fournitures, voyages, concours) en complément du fonds social et des aides régionales.

Chèque à l'ordre de **LYCÉE JANSON DE SAILLY. Montant conseillé 20€**

Association Socio Educative de Janson (ASEJ)

Les cotisations, d'un **montant de 15€ ou plus si possible**, sont faites uniquement par chèque à l'ordre de l'ASEJ. Cette cotisation est nécessaire pour pratiquer les activités péri éducatives proposées.

RÉDUCTIONS

Une réduction est possible pour les familles ayant au moins 3 enfants demi pensionnaires en collège ou lycée publics, dans ce cas là il faut renseigner la partie "REMISE DE PRINCIPE" dans le formulaire d'inscription. Les CPGE ne bénéficient pas de la remise, mais en font bénéficier leurs frères et sœurs.

INFORMATIONS

Badge self:

Sert pour l'accès au self et le passage du portail d'accès rue de Longchamp. Le premier est délivré gratuitement les suivants sont au tarif unitaire de **6€.**

Badge jetable (un repas):

Valable pour un repas il coûte **4.05€**, il peut être acheté directement au service intendance.

DOCUMENT A CONSULTER

